

ANNEXE .SPORT - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .SPORT

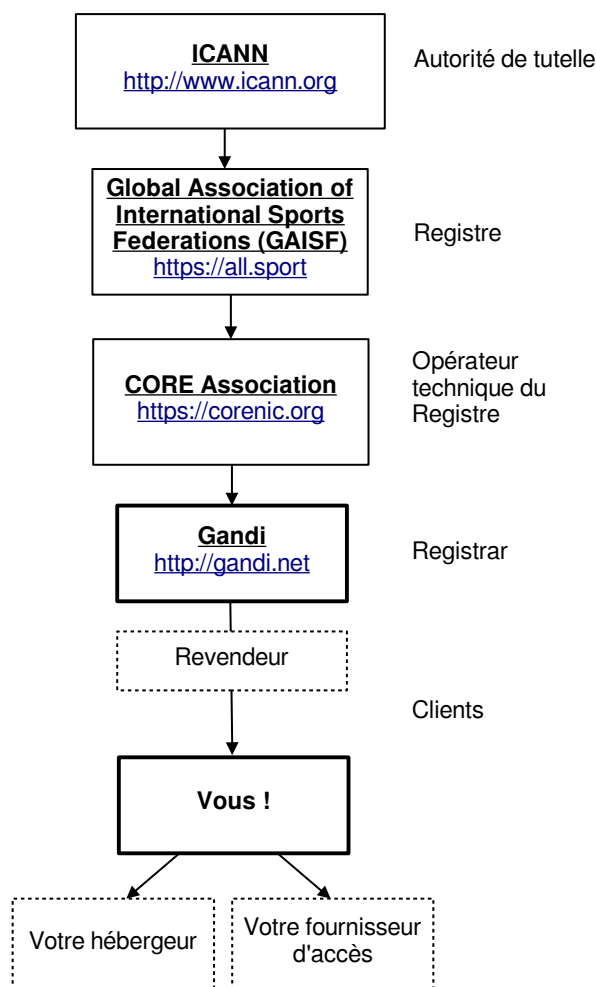
version n° 1.0 du 3 septembre 2018

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .SPORT supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .SPORT.1. Autorité de tutelle et Registre

.SPORT est une extension générique dédiée à la communauté du sport. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .SPORT :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .SPORT.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .SPORT Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .SPORT, définies par l'ICANN, GAISF et CORE Association, consultables aux adresses suivantes :

- Politique d'enregistrement : <https://portal.icann.org/servlet/servlet.FileDownload?file=00P6100000UgNwPEAV>
- Politique de lancement : <https://portal.icann.org/servlet/servlet.FileDownload?file=00P6100000UgNwPEAV>
- Politiques de l'ICANN : <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .SPORT. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .SPORT est disponible à l'adresse suivante : <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/sport>

Le Registre est un tiers bénéficiaire au présent contrat autorisé à faire valoir ses droits conférés par le présent contrat.

Article .SPORT.3. Règles d'ouverture

L'ouverture des noms de domaine en .SPORT se déroulera en plusieurs phases : Sunrise, périodes d'enregistrement limité et ouverture générale.

Les périodes de Sunrise et d'enregistrement limité se dérouleront du 4 septembre 2018 au 6 novembre 2018. L'ouverture générale est prévue pour le 8 janvier 2019. Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Les pré-enregistrements sont cependant possibles chez Gandi : les commandes peuvent être formulées, mais ne seront envoyées au Registre qu'au l'ouverture de la phase concernée.

Article .SPORT.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur : <http://www.gandi.net/domain/sport/info>

Les .SPORT sont ouverts aux personnes physiques et morales ayant un lien avec la communauté du sport au moment et pendant toute la durée de l'enregistrement du nom de domaine.

Les noms de domaine en .SPORT doivent être utilisés dans le cadre d'activités liées au sport et les titulaires doivent, lors de l'enregistrement, indiquer l'utilisation prévue du nom de domaine. Une déclaration fautive de l'utilisation prévue constitue une indication de mauvaise foi et peut servir de base à la suspension du nom de domaine.

De plus les activités du titulaire dans la communauté du sport ainsi que l'utilisation du nom de domaine doivent être :

- généralement accepté comme légitime,
- bénéfique à la cause et aux valeurs de la communauté du .SPORT,
- proportionné au rôle et à l'importance du nom de domaine enregistré, et
- de bonne foi au moment et pendant toute la durée d'enregistrement du nom de domaine.

La validation de l'éligibilité sera effectuée au cas par cas par le Registre. Si Vous ne remplissez pas les conditions d'éligibilité, le Registre pourra suspendre ou détruire Votre nom de domaine.

Article .SPORT.5. Sunrise

5.1 Règles d'éligibilité

Seuls les propriétaires d'une marque enregistrée auprès du mécanisme de protection des droits de marques « **TMCH** » (Trademark Clearinghouse) mis en place par l'ICANN sont éligibles à effectuer une demande en période de Sunrise.

En tant qu'agent de marque auprès de TMCH, Gandi peut Vous proposer de procéder à l'enregistrement de Vos marques auprès de TMCH (service réservé à Nos clients Corporate, veuillez contacter Notre [équipe Corporate](#)).

Les conditions d'éligibilité à l'enregistrement d'une marque auprès de TMCH et les règles applicables sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.trademark-clearinghouse.com/downloads>

Une fois Votre marque validée, TMCH génère un ou plusieurs noms (« labels ») correspondant strictement à l'identique à Votre marque.

Lors de la soumission de Votre marque auprès de TMCH, Vous pouvez notamment choisir de bénéficier du service de Sunrise, sous réserve de la validation de Votre marque par TMCH. Le service de Sunrise inclut :

- la génération d'un fichier « SMD » (Signed Mark Data) attestant de la validation de Votre marque et Vous permettant de procéder à des demandes d'enregistrement en période de Sunrise d'un ou plusieurs noms de domaine correspondant strictement à l'identique au(x) « label(s) » générés, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et règles établies par le Registre concerné,
- l'envoi de notifications (NORNs) Vous informant qu'un nom de domaine correspondant au nom de Votre marque a été enregistré par un tiers durant une période de Sunrise.

Lors de Votre demande sur Notre interface, il Vous faudra uploader Votre fichier « SMD » qui sera soumis à vérification.

5.2 Règles d'attribution

Les demandes ne sont pas traitées selon la règle du premier arrivé premier servi, elles sont considérées comme avoir été toutes déposées au même moment :

- si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur dans les jours suivant la fin de la période de Sunrise ;
- si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de domaine, les critères d'allocation suivants seront appliqués :
 - Accord entre les demandeurs,
 - Résolution du conflit qui peut conduire : (1) à attribuer le nom de domaine au demandeur gagnant, (2) à lancer un processus d'enchères parmi les demandeurs, en tant que mécanisme de dernier recours lorsque le Registre ne peut décider d'un gagnant ; ou (3) à ne pas attribuer le nom de domaine, lorsque le Registre, à sa seule et entière discrétion, juge approprié de protéger l'intérêt public de l'extension .SPORT.

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période de Sunrise, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

5.3 Règlement des litiges

Tout litige relatif à la validation de Votre marque auprès de TMCH doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par TMCH :

<http://www.trademark-clearinghouse.com/dispute>

Tout litige portant sur l'allocation d'un nom de domaine en période de Sunrise doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par le Registre, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

<https://portal.icann.org/servlet/Servlet.FileDownload?file=00P6100000UgNrnEAF>

5.4 Conditions de remboursement

En cas de demandes multiples, si le nom de domaine ne Vous est

pas attribué Votre commande Vous sera remboursée, à condition que Gandi ne soit pas facturée par le Registre.

Article .SPORT.6. Périodes d'enregistrement limité

Plusieurs phase d'enregistrement limité vont se dérouler en même temps. Les règles d'éligibilité, de priorité et d'attribution applicable à chaque catégorie sont détaillées à la page suivante :

<https://portal.icann.org/servlet/Servlet.FileDownload?file=00P6100000UgNrnEAF>

Gandi ne proposera pas les enregistrements pour les catégories relatives à l'Association Mondiale des Fédérations Internationales de Sport (catégories « Disciplines Sportives reconnues par la GAISF » et « Acronymes des Fédérations Sportives Internationales membres de la GAISF ») sur son interface, veuillez contacter Notre service support.

Gandi proposera les enregistrements sur son interface en choisissant la phase « Landrush » pour les catégories ci-après détaillées.

6.1 Éligibilité

Gandi propose les enregistrements pour les catégories suivantes selon l'ordre de priorité suivant tel que déterminé par le Registre :

1. Autorités sportives gouvernementales et autorités publiques :

- les fédérations et autre autorités sportives gouvernementales sont éligibles à l'enregistrement de noms de domaine qui correspondent à leur nom, y compris les variations claires et abréviations, ainsi qu'à tout autre terme généralement utilisé pour les désigner, et
- les autorités publiques peuvent demander l'enregistrement de noms de domaine qui correspondent à des noms qu'elles utilisent ou qu'elles prévoient d'utiliser pour des activités relatives au sport.

2. Clubs sportifs et disciplines sportives non éligibles dans une autre phase :

- les demandeurs éligibles peuvent demander l'enregistrement de noms de domaine qui correspondent à des disciplines sportives non reconnues par la GAISF et à des sous-disciplines, et
- les clubs sportifs affiliés à des fédérations sportives peuvent demander l'enregistrement de noms de domaine qui correspondent à leur nom, y compris les variations claires et abréviations, ainsi qu'à tout autre terme généralement utilisé pour les désigner.

3. Les athlètes : les athlètes licenciés peuvent demander l'enregistrement de noms de domaine qui correspondent à leur nom, y compris les variations claires et abréviations, ainsi qu'à tout autre nom généralement utilisé pour les désigner.

4. Marques, événements et sponsors : les organisateurs officiels d'événements sportifs, les sponsors, ainsi que les titulaires de droits, les médias et tout autre société partenaire dans le domaine du sport peuvent demander l'enregistrement de noms de domaine qui correspondent à leur nom, y compris les variations claires et abréviations, leur marque et tout autre nom relatif à des événements sportifs.

Pour chaque catégories, le Registre ou ses agents, examineront et valideront les demandes. Le Registre pourra demander des informations complémentaires à cet effet, telles que : justificatif d'identité, licence sportive, certificat de marque, lien avec les événements sportifs.

6.2 Allocation rules

L'ordre de priorité de chaque catégorie, ainsi que les règles d'attribution sont détaillées à la page suivante :

<https://portal.icann.org/servlet/Servlet.FileDownload?file=00P6100000UgNrnEAF>

6.3. Refund Conditions

En cas de demandes multiples, si le nom de domaine ne Vous est pas attribué Votre commande Vous sera remboursée, à condition que Gandi ne soit pas facturée par le Registre.

Le Registre peut, à tout moment, rejeter, annuler ou détruire Votre demande d'enregistrement ou Votre nom de domaine, si il apparaît que Vous ne remplissez pas les conditions d'éligibilité ou de sélection du nom de domaine requises pour la catégorie applicable. Dans ce cas Vous ne pourrez pas réclamer le remboursement de Votre commande ni de compensation.

Article .SPORT.7. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant les périodes d'enregistrement limité et au moins 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Etant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Etant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

Article .SPORT.8. Termes réservés

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement :

- Termes réservés ICANN : <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/sport> (specification 5. schedule of reserved names),
- Politique des termes réservés : <https://portal.icann.org/servlet/servlet.FileDownload?file=00P6100000UgNwPEAV> (6. Name Selection)

Article .SPORT.9. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 an pour les demandes effectuées en périodes de Sunrise et d'enregistrement limité, et de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .SPORT.10. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur : <https://www.gandi.net/domain/price/detail/sport>

Pour les enregistrements que Gandi ne propose pas sur son

interface, le tarif correspondant Vous sera communiqué par Notre service clients sur demande.

Article .SPORT.11. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous consentez expressément à la collecte, l'utilisation et la publication, dans la base de données [Whois](#) du Registre si applicable, de Vos données personnelles par le Registre, et ses prestataires de services et agents, dans le but de la fourniture des services du Registre tels que définis par le contrat entre le Registre et l'ICANN.

Article .SPORT.12. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .SPORT, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Article .SPORT.13. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .SPORT.14. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .SPORT.15. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .SPORT.16. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser, dans les limites prévues par la loi, défendre et dégager de toute responsabilité le Registre, ses prestataires de services, ainsi que ses directeurs, administrateurs, employés et agents contre toutes plaintes, dommages-intérêts, responsabilité, coûts, dépenses, découlant ou en relation avec l'enregistrement ou l'utilisation de Votre nom de domaine. Cette obligation perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit.

Article .SPORT.17. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous acceptez expressément que le Registre et ses prestataires de services agissant pour le compte du Registre se réservent le droit de changer le statut d'un nom de domaine en cas de litige ou de procédure de vérification, ainsi que de refuser, modifier, annuler ou transférer tout enregistrement, si le Registre le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion :

- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'éviter toute responsabilité du Registre, ses sociétés affiliées, membres, filiales, administrateurs, directeurs et employés ;
- afin de mettre fin ou de prévenir toute violation des contrats et règles du Registre ou du présent contrat ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre, ses prestataires de service et/ou tout Registrar ;
- afin d'assurer le respect les politiques de l'ICANN et du Registre.

-fin de l'annexe .SPORT-